

Rendez-vous post permis pour les conducteurs novices.



RÉDUCTION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Un période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans, à conditions de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points, est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est plus courte pour ceux qui ont opté pour la Conduite Accompagnée, elle dure 2 ans au lieu de 3 avec récupération de 3 points par an.

Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation POST-PERMIS pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis :

- En 2 ans au lieu de 3 pour la filière traditionnelle (permis B)
- En 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la Conduite Accompagnée (AAC catégorie B)

Sous réserve qu'ils n'aient pas été condamnés pour une infraction ayant donné lieu à un retrait de points sur leur permis de conduire.

LES RENDEZ-VOUS POST PERMIS

L'auto-école propose aux conducteurs novices, titulaires d'un nouveau permis, de suivre une formation post-permis entre le 6e et le 12e mois qui suivent son obtention.

L'objectif de cette formation est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

UNE FORMATION CERTIFIÉE DANS UNE ECOLE DE CONDUITE LABELLISÉE

L'enseignant de la conduite, spécialement formé, est responsable de l'animation de chaque formation. Celle-ci est collective (6 à 12 élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

La durée de la formation est limitée à une seule journée (7 heures).